



DREAL Occitanie
Site de Montpellier
Monsieur le Directeur
520 allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34 064 MONTPELLIER Cedex 2

Perpignan, le 25 NOV. 2019

Objet : avis de la CLE sur projet de modernisation, requalification et réaménagement des infrastructures et équipements portuaires de Port-Barcarès.

Monsieur le Directeur,

Vous adressez pour avis à la CLE du SAGE des nappes du Roussillon un dossier concernant le projet de modernisation, requalification et réaménagement des infrastructures et équipements portuaires de Port-Barcarès.

Je vous rappelle qu'à la phase du certificat de projet, la CLE et le SMNPR avaient déjà rendu un avis défavorable à ce projet, en raison d'une inadéquation entre les besoins en eau et la ressource souterraine disponible pour l'eau potable. A la lecture du dossier d'autorisation complet, il semble que **les solutions apportées ne permettent pas en l'état de garantir l'approvisionnement en eau potable**. C'est pourquoi l'avis de la CLE n'a pas fondamentalement évolué, et **reste défavorable** pour les mêmes raisons, résumées ici :

- **Déficit actuel à résorber en premier lieu.** La CLE rappelle qu'avant de réfléchir à l'alimentation en eau des habitants futurs liés à Ila Catala, il convient de trouver des solutions pour l'alimentation de la population actuelle, étant donné le déficit actuel de l'unité de gestion « bordure côtière nord » est de l'ordre de 400 000m³. La révision des autorisations AEP, visant à résorber ce déficit, conduira certainement à une diminution des volumes autorisés, à un niveau a priori inférieur aux volumes actuellement consommés. Ainsi toute nouvelle ressource mobilisée (économies, substitution) servira d'abord à la résorption du déficit.
- **Problématique du déficit estival non prise en compte.** Le SAGE, qui décline l'étude volumes prélevables, prévoit dans la disposition B.1.6 que des modalités de gestion particulières soient définies, afin de diminuer les pompages estivaux, qui aggravent le phénomène d'intrusion saline. Dans ce cadre, si la ressource reste le Pliocène, et même si le volume annuel restait constant, un nouvel afflux de population touristique augmenterait la pression sur les nappes en cette période critique pour les intrusions salines, ce qui serait contraire aux objectifs du SAGE.
- **Délais d'action très courts.** Sur le papier les solutions envisagées par le dossier sont intéressantes. Mais aucun document, aucune démarche formelle ne vient prouver que ces démarches seront réellement engagées. Le dossier précise même « *les nombreuses*

solutions proposées (***non encore décidées***) permettent de diminuer la pression... ». Or les premiers habitants supplémentaires sont attendus pour mi-2023, l'échéance paraît très brève pour mobiliser ces solutions.

- **Complexité de la mobilisation des économies comme seule ressource pérenne pour l'avenir.** Bien entendu la réalisation d'économies d'eau est un des objectifs majeurs et la CLE ne peut que saluer la volonté d'engager des investissements visant à résorber les fuites, et ainsi à soulager les nappes. Toutefois, compter sur des économies d'eau, jusqu'à l'atteinte d'un haut rendement pour alimenter une population future peut se révéler périlleux. Si les économies permettent dans un premier temps d'atteindre l'objectif, il faut que le niveau d'investissement reste élevé pour maintenir le rendement haut au fil du temps. Dans le cas contraire au fur et à mesure des années le volume autorisé risque d'être dépassé. Il paraîtrait plus sage, au vu de l'ampleur du projet, de prévoir une autre ressource complémentaire, permettant la sécurisation.
- **Difficulté de mobiliser d'autres ressources dans le temps imparti.** L'exploitation d'autres ressources (karst, quaternaire) est une alternative crédible est intéressante. En particulier, l'utilisation du quaternaire à Sainte Marie, avec maillage sur le littoral jusqu'au Barcarès, tel que préconisé par le Schéma de sécurisation en eau potable du Roussillon, est une solution adaptée. Toutefois, a priori, cette solution comme d'autres substitutions ne paraît pas mobilisable dans un délai si court (premiers logements mi-2023), étant donné les délais de décision, d'études, réglementaires, de travaux etc.
- **Substitution des prélèvements de Leucate par la ressource Orb.** Le dossier précise qu'une alimentation en eau potable à 100% de la commune de Leucate par le réseau BRL de Fleury d'Aude (Pech Labade) est envisagée « à court terme », voire « à l'horizon 2021 ». Cette alimentation représenterait 1 million de m³ annuel qui ne serait plus prélevé dans le Pliocène, et permettrait donc à la fois de résorber le déficit et de disposer de volumes exploitables. Ainsi l'alimentation des futures populations serait assurée. Si cette solution est pertinente sur le papier, la viabilité de cette option dépend de la disponibilité de la ressource provenant de l'Orb. Il est impératif de vérifier cette disponibilité en amont du projet, en consultant les CLE des SAGE « Orb-Libron » et « Basse Vallée de l'Aude ».
- **Adéquation entre besoin et ressource.** Le SAGE, qui devrait être validé en 2020, préconise depuis des années un changement de paradigme : que la disponibilité de la ressource pour l'eau potable soit vérifiée, et sécurisée, avant même d'envisager tout projet d'aménagement, en particulier des projets d'envergure comme Ila Catala. Si la position du porteur de projet a évolué entre le dépôt du certificat de projet et le dépôt du dossier, les solutions préconisées ne semblent pas suffisamment abouties. De plus, la CLE souhaite éviter toute politique du « fait accompli », qui conduit à la situation suivante : puisque les habitants sont là, il faut les alimenter, et par la même aggraver un peu plus le déficit des nappes. Au vu des avertissements répétés formulés par la CLE, cette option n'est pas envisageable, d'autant plus que des solutions de substitution existent.

En résumé :

- Les économies d'eau doivent être affectées prioritairement à la résorption du déficit
- les solutions proposées pour l'alimentation en eau potable des populations futures ne paraissent pas suffisamment réalistes pour répondre aux besoins du projet Ila Catala dans les délais envisagés par le projet.

En conclusion, **l'avis de la CLE et du Syndicat des nappes sur ce projet est donc défavorable**, comme pour tout projet qui prévoit de nouvelles populations sans apporter de garanties suffisantes quant à la disponibilité de la ressource.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION,
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**



NICOLAS GARCIA

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU**



FRANCIS CLIQUE